

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 41969 B1** (51) Cl. internationale : **F42B 7/08; F42B 7/06**

(43) Date de publication :
30.06.2022

(21) N° Dépôt :
41969

(22) Date de Dépôt :
30.04.2015

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/ES2015/070356 30.04.2015

(71) Demandeur(s) :
BIO AMMO, S.L., C/Maestros, 2 40440 Santa Maria la Real de Nieva (Segovia) (ES)

(72) Inventeur(s) :
LÓPEZ-POZAS LANUZA, Luis Enrique

(74) Mandataire :
ATLAS INTELLECTUAL PROPERTY

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: EP15890664.4

(54) Titre : **CARTOUCHE BIODÉGRADABLE POUR FUSILS DE CHASSE**

(57) Abrégé : La présente invention concerne une cartouche de fusil de chasse biodégradable comprenant un rebord, un étui et au moins une bourre de base et au moins une bourre de récipient, dans laquelle ledit étui, l'au moins une bourre de base et au moins une bourre de récipient comprennent (i) au moins un bioplastique biodégradable d'origine végétale ou fermentaire ; et (ii) une charge minérale inerte et non toxique, ladite charge minérale ne représentant pas plus de 70 % en poids par rapport au poids total dudit matériau.

Revendications

- 1- Cartouche de fusil biodégradable comprenant un rebord, une douille et au moins une bourre de base et au moins une bourre de contenant, dans laquelle ladite douille, ladite au moins une bourre de base et ladite au moins une bourre de contenant sont chacune constituées d'un matériau fabriqué à partir (i) d'un bioplastique biodégradable et (ii) d'une charge minérale inerte et non toxique, où ledit bioplastique biodégradable est constitué de PLA et d'un polymère biodégradable à propriétés élastomères, et où ladite charge minérale ne représente pas plus de 70% en poids par rapport au poids total dudit matériau.
- 2- Cartouche de fusil biodégradable selon la revendication 1, dans laquelle la proportion dudit bioplastique est d'au moins 30% en poids par rapport au poids total dudit matériau.
- 3- Cartouche de fusil biodégradable selon la revendication 2, dans laquelle la proportion dudit bioplastique est d'au moins 60% en poids par rapport au poids total dudit matériau.
- 4- Cartouche de fusil biodégradable selon la revendication 3, dans laquelle la proportion dudit bioplastique est d'au moins 90% en poids par rapport au poids total dudit matériau.
- 5- Cartouche de fusil biodégradable selon la revendication 1, dans laquelle ledit polymère biodégradable à propriétés élastomères est choisi dans le groupe constitué par le caoutchouc et le latex.
- 6- Cartouche de fusil biodégradable selon la revendication 1, caractérisée en ce que ledit PLA est extrait de l'amidon de maïs, de l'amidon de pomme de terre ou de la cellulose.
- 7- Cartouche de fusil biodégradable selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que le poids spécifique dudit matériau est compris entre 0,6 g/cm³ et 5g/cm³.
- 8- Cartouche de fusil biodégradable selon la revendication 1, comprenant entre 1% et 10% en poids, par rapport au poids total dudit matériau, d'un polymère thermoplastique et entre 0,5% et 3% d'un catalyseur d'oxydation.
- 9- Cartouche de fusil biodégradable selon la revendication 1, dans laquelle ledit rebord est fabriqué à partir dudit matériau.